

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 23 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	10	
Qui ont pris part à la délibération :	11	
Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	20/01/2025	
Date d'affichage :	20/01/2025	

Présents : Mathilde DAUBE, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Marie-Pierre DUBARRY, Gilles GAUBERT, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES, Eric TILHAC

Absents excusés et représentés : Davide DE SOUSA MONTEIRO, Florent DUTREY, Anne-Laure GAROSTE Myriam TARISSAN représentée par Marie-Pierre DUBARRY

Secrétaire de séance : Mathilde DAUBE

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>
DE 2025 08	MODIFICATION DU TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.311-1 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Nous nous proposons de redéfinir les emplois permanents et non permanent de la collectivité ;

Afin de répondre aux besoins, il convient de créer le poste suivant :

- un poste permanent d'**agent polyvalent des services techniques**, à temps complet, ouvert aux cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C).

L'ancien poste à temps non complet fera l'objet d'une suppression lors d'un prochain Conseil Municipal, après consultation du Comité Social Territorial.

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de prendre en compte la modification apportées ci-dessus dans le tableau des effectifs ci-joint.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

